



TRI

Nom masculin. *Souvent suivi de manière redondante de l'adjectif « sélectif ».*

LE TRI DES DÉCHETS est l'action qui consiste à les séparer selon leur nature et à les répartir en différentes catégories dès leur production à domicile. Étroitement associé à la collecte sélective (ramassage en porte-à-porte ou apport volontaire en points de collecte), le tri a été lancé officielle-

ment en France en 1992 pour les **emballages***, mais il existe en réalité depuis bien plus longtemps. Ce geste permet en effet la récupération des matériaux et de la part organique des déchets. Cette activité artisanale était très développée jusque dans les années 1930 mais n'a été

redécouverte qu'à la fin des années 1980, avec l'épuisement des matières premières et la naissance d'un marché rentable pour certains matériaux. Sans tri, les déchets se souillent, voire se contaminent mutuellement, et la valorisation matière (**recyclage*** ou **compostage***) n'est pas possible, ou pas optimale.

— En France, les règles de tri sont communes à l'ensemble du territoire mais, faute de pédagogie ou de communication, elles ne sont pas toujours bien assimilées par la population. Le taux de déchets refusés à l'arrivée au centre de tri est ainsi de 23 % en moyenne, et plus important en ville qu'à la campagne. Plusieurs mesures pourraient pourtant faciliter le tri aux habitants : l'harmonisation du code couleur des poubelles au niveau national, l'indication, sur les emballages, de la poubelle dans laquelle ils doivent être jetés, la mise à disposition de la traduction en différentes langues des règles de tri, etc.

— L'objectif d'amélioration du tri dans les foyers ne doit pas faire oublier que le geste à privilégier reste celui d'éviter les déchets inutiles (suremballages et produits jetables). Trier sa bouteille d'eau en plastique, c'est bien – et les minéraliers ou **Éco-emballages*** ne manquent pas de le rappeler – mais éviter ce déchet en buvant l'eau du robinet, c'est mieux !